

L'INITIATIVE DE GENÈVE

Beaucoup de bruit... pour rien ?

On appelle Initiative, Accord ou encore Pacte de Genève un texte signé très solennellement le 4 novembre 2003³ à Genève et porté par des personnalités palestiniennes et israéliennes⁴. Encensée par la plupart des grands médias européens, trois ans plus tard, seule une partie de la « gauche sioniste » continue de promouvoir l'initiative.

Un texte défavorable aux Palestiniens

Contrairement à ce qu'ont pu en dire ses défenseurs, il s'agit d'un texte très défavorable aux Palestiniens. Tout d'abord, ce document est très incomplet. Ainsi, il n'est pas fait mention de la composition des instances chargées de veiller à l'application des accords. Le territoire de la Palestine mandataire serait divisé sur base de la frontière du 4 juin 1967, c'est-à-dire que 78 % des terres seraient attribués à l'Etat d'Israël et 22 % à l'Etat de Palestine, principe officiellement accepté par l'OLP depuis les Accords d'Oslo, en 1993. Cette inégalité pourrait néanmoins être compensée par un partage équitable des ressources en eau, ... mais cela n'est pas du tout abordé. Un corridor, sécurisé, ouvert en permanence, sous administration palestinienne mais sous souveraineté israélienne, relierait la Cisjordanie à la bande de Gaza.

Jérusalem divisée et encerclée

Quant à Jérusalem, le projet prévoit que la ville serait à nouveau divisée. La seule zone où l'on pourrait circuler librement d'Est en Ouest serait l'intérieur de la Vieille ville (territoire minuscule en comparaison de l'agglomération), mais à chacune de ses portes, serait établi un poste de douane donnant accès soit à l'Etat de Palestine soit à celui d'Israël. Jérusalem-Ouest resterait entièrement sous contrôle israélien alors que les nombreuses colonies juives construites depuis 1967 autour de Jérusalem-Est seraient annexées à l'Etat d'Israël, ce qui ferait de Jérusalem-Est une enclave encerclée.

³ Pour une version intégrale en français de ce texte, voir par exemple : http://www.france-palestine.org/img/pdf/texte_geneve.pdf

⁴ Parmi lesquelles Yossi Beilin, ancien ministre israélien et Yasser Abed Rabbo, ancien ministre palestinien.

⁵ Rappelons que l'armée israélienne est une des armées les mieux équipées du monde et qu'il est de notoriété publique qu'Israël possède des armes nucléaires.

Le droit au retour des exilés palestiniens

escamoté

Environ trois quarts des huit millions de Palestiniens sont des exilés ou des descendants des exilés de 1948 et de 1967. Le droit au retour des exilés est un droit humain essentiel reconnu par le droit international. Bien que les Palestiniens acceptent d'en faire un objet de négociation, le projet d'accord implique qu'ils renoncent à leur droit au retour sans que soit reconnu la moindre responsabilité israélienne dans la question des réfugiés. Un petit nombre d'exilés seraient autorisés à se réinstaller en Israël « à la discrétion souveraine d'Israël ».

L'obsession sécuritaire israélienne en roue libre

Alors qu'Israël conserve la souveraineté absolue sur son territoire et l'intégralité de son équipement militaire⁵, l'Etat palestinien, uniquement doté d'une « puissante force de sécurité » chargée de missions de police, serait démilitarisé et devrait confier sa sécurité extérieure à une « Force multinationale ». Uniquement stationnée en territoire palestinien, cette Force multinationale serait présente aux frontières de l'Etat entre la Palestine, la Jordanie et l'Egypte, ainsi que dans les ports et les aéroports palestiniens... dans lesquels il est convenu que les Israéliens maintiennent pendant plusieurs années « une présence discrète ». Des éléments de l'armée israélienne resteraient présents dans la vallée du Jourdain durant 36 mois et dans deux « stations d'alerte lointaine » situées au Nord et à l'Est de la Cisjordanie et ce, durant au moins dix ans. L'aviation militaire israélienne garderait le droit d'utiliser l'espace aérien de l'Etat palestinien. Enfin, la « lutte contre le terrorisme » serait supervisée par un « Comité de sécurité triangulaire » composé d'Israéliens, de Palestiniens et d'Américains.

En conclusion, on peut dire que cet « Accord de Genève » n'est conforme ni au principe d'équité ni au droit international.

LES PLANS DE « PAIX »

LES ACCORDS D'OSLO DE 1993

Censés apporter une solution « étape par étape » au conflit israélo-palestinien, ces accords ont mené à :

- une reconnaissance mutuelle entre l'OLP et Israël,
- un retrait partiel de l'armée israélienne des territoires des principales villes palestiniennes,
- au retour en Palestine de la direction de l'OLP,
- l'élection d'une Autorité nationale palestinienne,
- au découpage, en 1995, de la Cisjordanie en zones :

1. **Zone A : Autonome**, l'Autorité palestinienne y assure un contrôle total sur la sécurité et l'administration civile.
2. **Zone B : L'administration militaire israélienne** y est responsable des questions de sécurité et l'Autorité palestinienne de quelques domaines de l'administration civile.
3. **Zone C : les Israéliens** y contrôlent toutes les affaires civiles et la sécurité. L'Autorité palestinienne n'y est pas autorisée à créer un département des affaires étrangères ou de défense. La zone C représente 60% de l'ensemble des territoires palestiniens.

Israël contrôle intégralement les frontières des territoires palestiniens, les mouvements des personnes ou des biens sont entièrement soumis à l'approbation israélienne. La présence de la police palestinienne à ces frontières y est symbolique car sans autorité réelle aucune.

- Les questions des colonies, du statut de Jérusalem-Est et des réfugiés ont été, quant à elles, reportées à des « négociations finales ». Ces accords n'ont pu empêcher ni le développement des colonies et les confiscations de terres, ni les retards pris sur les échéances prévues, ni les mesures de pression, de rétorsion («bouclages» des Territoires, etc.) et de représailles israéliennes, ni les attentats des organisations palestiniennes opposées aux accords (Hamas, Jihad islamique,...).

C'est ainsi que sept ans après Oslo, les Palestiniens n'avaient obtenu que « 70% de la bande de Gaza et 13,5% de territoires éparpillés en confettis en Cisjordanie ».¹

¹ Sylvain CYPEL, *Le Monde*, 28 décembre 2000.



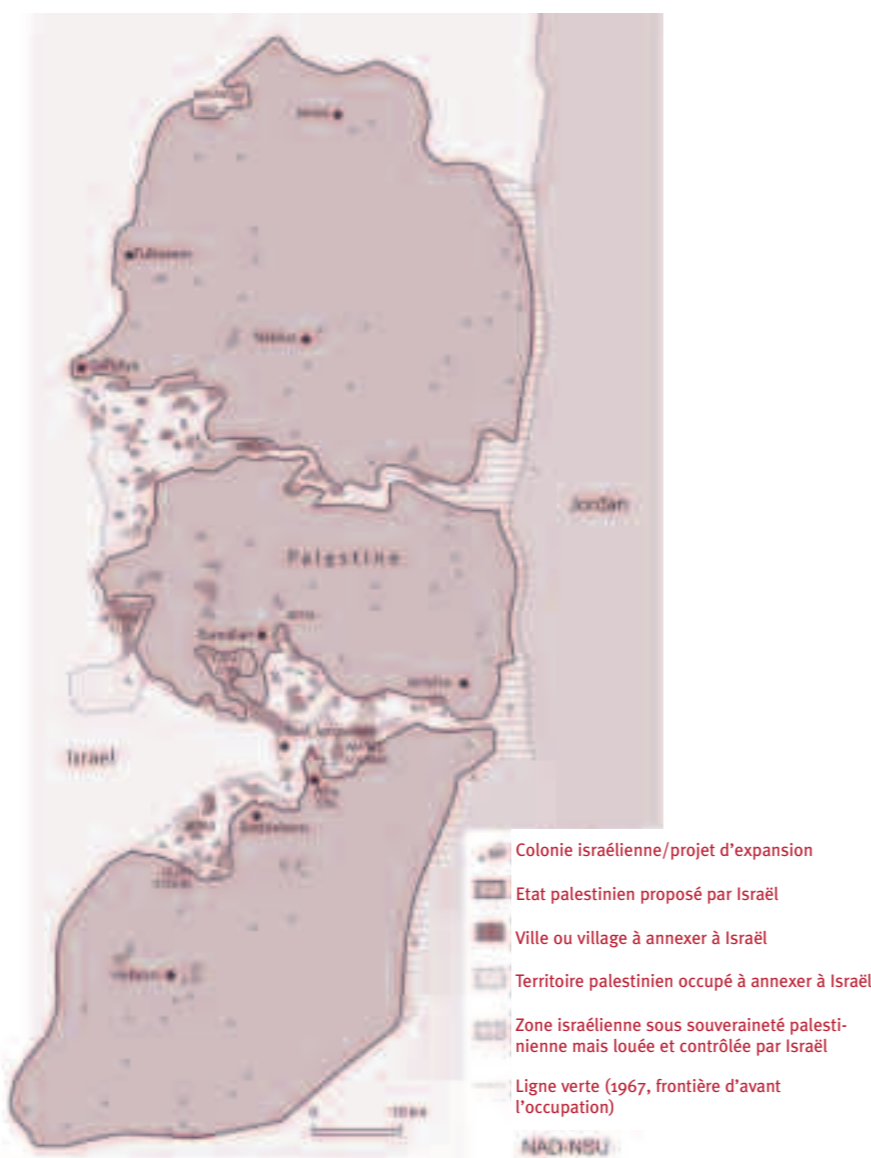
Carte par Dominique Vidal et Philippe Rekacewicz, *Le Monde diplomatique*, février 2007

LES « OFFRES GÉNÉREUSES » DE BARAK A CAMP DAVID : UN EXEMPLE D'INTOXICATION MÉDIATIQUE ?

Les médias ont fait état -et certains continuent d'y revenir- des « offres généreuses » avancées en juillet 2000 par le Premier ministre travailliste israélien Ehud Barak au sommet de Camp David : des offres rejetées par le Président Arafat qui, ce faisant, aurait fait « échouer la paix ». Quelques commentaires :

- La restitution de **Territoires** évoquée était de 76% (et non de 90, 95 et 98), puis de 81%, auxquels 13%, petit à petit, auraient été ajoutés. Mais c'est la continuité territoriale qui, surtout, faisait défaut. En effet, la viabilité et l'indépendance de l'État palestinien, divisé en quatre cantons séparés (la Cisjordanie du Nord, Centrale, du Sud et Gaza) mais entièrement encerclés, et donc contrôlés par Israël, étaient compromises. Les déplacements des Palestiniens et la circulation des biens à l'intérieur de leur propre pays et, partant, toute l'économie palestinienne auraient été soumis au contrôle d'Israël.
- Le **contrôle sur leurs propres frontières** (espace aérien) et leurs ressources en eau était dénié aux Palestiniens, tout en légitimant et en étendant les colonies israéliennes dans leurs territoires. Au final, c'était un « réarrangement » et non une fin de l'occupation militaire, qui était proposé.
- **Pas de partage de Jérusalem** : les Palestiniens devaient abandonner toute revendication sur la partie occupée de Jérusalem ; tout au plus auraient-ils pu établir leur souveraineté sur des quartiers extérieurs à la ville (village d'Abu Dis) et exercer un « contrôle administratif » sur les secteurs musulman et chrétien de la Vieille ville.
- La reconnaissance de la responsabilité historique d'Israël dans la **question des réfugiés** était refusée catégoriquement, tout comme le **principe d'un droit au retour**. En lieu et place, une fort maigre proposition : « le retour étalé sur dix ans de quelques milliers de Palestiniens, en vertu du regroupement familial ».

Comme a pu l'affirmer Robert Malley, le conseiller de Bill Clinton: « Il n'y a jamais eu, au sens strict, de propositions israéliennes ».



LE PLAN DE PAIX SAOUDIEN OU « PLAN DE PAIX ARABE »

En 2002, au plus fort de la répression de l'Intifada Al-Aqsa, alors que le président Arafat est prisonnier à Ramallah, le prince Abdallah ben Abdel Aziz d'Arabie Saoudite propose un plan de paix. Il sera approuvé à l'unanimité, le 28 mars, au sommet de la Ligue arabe de Beyrouth.

Ce plan, basé sur le principe « la paix contre les territoires » a le mérite de la simplicité. Il propose au monde arabe la reprise des négociations israélo-palestiniennes et une normalisation des relations israélo-arabes en échange du retrait total d'Israël des Territoires arabes occupés, y compris Jérusalem-Est, annexée en 1980, et la création d'un Etat palestinien. Autrement dit : retrait total contre paix totale.

Le plan est bien accueilli, en général, par la communauté internationale, même si les milieux diplomatiques européens doutent de l'acceptation par Israël du retour aux frontières de 1967. L'administration Bush l'appuie avec réserve, stipulant notamment que « les frontières finales de l'Etat palestinien doivent être décidées après négociation et non à l'avance ». Du côté arabe, la Syrie, le Liban et l'Irak émettent des objections et réclament une paix fondée sur toutes les résolutions de l'ONU. Du côté israélien, malgré l'intérêt qu'il suscite, il est jugé « inacceptable » par Ariel Sharon, au nom de la clause sur les réfugiés palestiniens². Le lendemain de ce refus, débute l'opération « Remparts » qui consacre la réoccupation brutale des villes et villages de Cisjordanie qui étaient déjà sous administration palestinienne depuis Oslo.

En 2005, le sommet arabe d'Alger tente de relancer le plan saoudien mais il reçoit une fin de non-recevoir d'Israël.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<http://www.monde-diplomatique.fr/2002/04/RAMONET/16329> : Ignacio RAMONET, La paix maintenant, avril 2002.

- www.shalomarchav.be/article.php3?id_article=14 La proposition du sommet arabe de Beyrouth, 8 avril 2002.
- www.humanite.presse.fr/popup_print.php3?id_article=31443 : Pierre BARBANCEY, Proche-Orient. Le plan de paix de la Ligue des États arabes a été aussitôt refusé par Sharon dont les blindés assiègent à nouveau le bureau d'Arafat, 30 mars 2002.

² Voir fiche « Les réfugiés ».

LA FEUILLE DE ROUTE : UN PLAN DE PAIX... DILATOIRE ?

Ce plan a été élaboré en 2002 par le Quartet (Etats-Unis, Union européenne, Fédération de Russie et Nations Unies).

Il visait, en 3 phases, un « règlement définitif et global » du conflit israélo-palestinien **avant 2005** et la « mise en place d'un Etat palestinien indépendant, démocratique et viable qui coexiste en paix et en sécurité avec Israël ». Les étapes prévues étaient les suivantes :

- **Pour mai 2003**, l'Autorité nationale palestinienne (ANP) devait réitérer le droit d'Israël à exister en paix et en sécurité. Elle devait démanteler les groupes, les capacités et les infrastructures terroristes. Enfin, elle devait mettre en place des institutions via des élections libres.

Israël devait notamment s'engager en faveur du principe de deux Etats, cesser toute forme de violences contre les Palestiniens, stopper toute activité de construction dans les colonies même pour l'expansion « naturelle » de celles-ci et se retirer progressivement des zones autonomes palestiniennes réoccupées.

- **De juin à décembre 2003**, Israël devait « renforcer au maximum la continuité territoriale » du futur Etat palestinien. La Constitution palestinienne devait être adoptée. Une première conférence internationale devait alors aboutir à un Etat palestinien aux frontières provisoires.

- **De 2004 à 2005**, une seconde conférence internationale devait finaliser une solution définitive pour un Etat palestinien et régler les questions de frontières, du statut de Jérusalem, des réfugiés et des « implantations » ainsi que celle de la paix entre Israël et les Etats arabes.

Alors qu'Israël poursuivait sa politique antérieure (« assassinats ciblés », arrestations massives, bouclages, érection du Mur, spoliation de terres et expansion des colonies), on a continué à exiger de l'Autorité nationale palestinienne de remplir toutes ses obligations.

Quant au Quartet, il n'a exercé ni pressions ni sanctions et, de fait, a cessé de s'impliquer réellement sur le terrain. C'est ainsi que de report en report, le calendrier de la Feuille de route est devenu obsolète ; celle-ci s'est étiolée tout doucement avant de mourir dans l'indifférence.

LES ARABES ISRAËLIENS : UNE MINORITÉ NATIONALE DISCRIMINÉE

Malgré la guerre de 1948, des Palestiniens sont restés sur le territoire d'Israël. La plupart n'ont pu cependant rester dans leur ville ou village d'origine détruits ou occupés par les nouveaux immigrants juifs : ce sont donc des réfugiés de l'intérieur. Jusqu'en 1965, ils seront d'ailleurs soumis à la loi militaire, considérés comme des ennemis potentiels.

Ils représentent actuellement 20% de la population (1,3 million). Cette population est composée de 75% de musulmans (dont les Bédouins), 15% de chrétiens et 10% de Druzes. Souvent accusés de soutenir la cause palestinienne au détriment d'Israël, les Arabes israéliens sont victimes d'innombrables discriminations en matière d'accès aux services publics, à l'éducation, à la santé et à l'emploi, aux logements sociaux. Le budget alloué aux villes arabes est nettement inférieur à celui des villes juives, leurs écoles et hôpitaux sont sous-financés et le chômage frappe 40% des hommes de 45 à 54 ans contre 17% chez les Juifs. Pire, cette population subit un racisme croissant. Ainsi, en 2005, selon un sondage du *Jaffa Center for Strategic Studies*, 31% des Israéliens sont favorables à son transfert hors d'Israël.

http://www.momento-production.com/article.php?id_article=254 : référence au film "Un arpent sur la lune" : l'histoire du village de Ein Houd, pris en 1948 ; confrontation nouveaux/anciens habitants.



LES REFUGIES PALESTINIENS : ENTRE NEGATION ET RECONNAISSANCE

La résolution 181 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 29 novembre 1947, attribue 55% (14.100 km²) des terres au futur Etat juif, 45% (11.500 km²) au futur Etat palestinien, Jérusalem et les Lieux saints étant sous juridiction internationale. A ce moment, la population palestinienne est de 1.314.000 personnes pour 673.000 Juifs. Le territoire attribué au futur Etat juif comporte 498.000 Juifs et 407.000 Arabes. A l'issue de la première guerre israélo-arabe, l'Etat d'Israël englobe 77% du territoire total et il n'y reste plus que 160.000 Palestiniens.

Que s'est-il donc passé ? Le débat a longtemps fait rage en Israël et dans les pays arabes. Les Palestiniens ont toujours affirmé qu'ils avaient été expulsés de leurs foyers tandis que les Israéliens prétendaient qu'ils avaient fui de leur plein gré, à la suite des appels répétés des dirigeants arabes qui souhaitaient avoir « le champ libre » pour mener leur guerre contre Israël. Les **nouveaux historiens**² israéliens ont établi que la majeure partie de la population palestinienne avait bel et bien été chassée par les troupes juives et les groupes extrémistes juifs ; sur 369 villes et villages, 6 seulement auraient répondu aux appels des dirigeants arabes³. Ainsi, au total, ce sont entre 776.000 à 900.000 Palestiniens⁴ qui ont été chassés de chez eux. L'objectif de ce nettoyage ethnique ? Qu'Israël soit démographiquement le plus homogène possible.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPULSION

Si Benny Morris, l'un de ces nouveaux historiens, estime qu'il n'y pas eu de plan coordonné d'expulsion, l'étude des archives israéliennes a cependant révélé l'existence du Plan Dalet. Conçu par David Ben Gourion (futur Premier ministre israélien), ce plan avait pour objectif essentiel de « nettoyer le territoire futur de l'Etat juif de toutes les forces hostiles ou potentiellement hostiles »⁵. Comme la plupart des villages étaient considérés comme activement ou potentiellement hostiles, leur destruction et l'expulsion de leurs habitants devint pratique courante. Les ordres des commandants militaires étaient d'ailleurs tout à fait explicites : il fallait expulser, vider le territoire de la population arabe et ne pas laisser revenir les réfugiés⁶. Les forces juives commirent de nombreux massacres, dont le plus connu est celui de Deir Yassin : une centaine de villageois y furent assassinés par l'**Irgoun**, organisation sioniste dirigée par Menahem Begin. Ce massacre créa un choc psychologique sans précédent au sein de la population arabe palestinienne. Interdits de rentrer dans leurs villes ou villages, les Palestiniens se réfugièrent en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, en Syrie, en Jordanie et au Liban. Ils seront rassemblés dans 49 camps officiels, gérés par l'UNRWA⁷. Le parcours d'exil de certains les mènera en Europe et aux Etats-Unis où ils donneront naissance à la diaspora palestinienne.

Les réfugiés de 1967

Lors de la guerre de 1967, Israël conquiert la bande de Gaza, la Cisjordanie, Jérusalem- Est, le plateau du Golan syrien et le Sinaï égyptien (rendu ensuite à l'Egypte). Près d'un demi-million de Palestiniens connaissent l'exode, certains pour la seconde fois. La plupart se réfugient en Jordanie. La majorité d'entre eux seront interdits de retour par le gouvernement israélien⁸. Dix nouveaux camps devront être aménagés pour les abriter. L'UNRWA ne les considère pas pour autant comme des réfugiés.

¹ Voir le site de l'ONU : <http://www.un.org/depts/dpa/ngo/history.html>

² Groupe d'historiens israéliens qui ont étudié les archives britanniques et israéliennes après qu'elles aient été ouvertes en 1978. Ils remettent en cause l'histoire officielle de la naissance d'Israël. Parmi eux : Ilan Pappé, Benny Morris.

³ Benny Morris cité dans Dominique VIDAL, *Le péché originel d'Israël. L'expulsion des Palestiniens revisitée par les « nouveaux historiens »* israéliens, Paris, 1998, pp. 61-62.

⁴ Chiffres variant suivant les sources. Dominique VIDAL, *ibidem*, p.82, note 2.

⁵ Benny Morris cité par Dominique VIDAL, *ibidem*, p. 69.

⁶ Dominique VIDAL, *ibidem*, chapitre III.

⁷ Voir fiche « Nations Unies : résolutions et institutions ».

⁸ Voir <http://www.badil.org/Refugees/refugees.htm>

LE DROIT AU RETOUR DES REFUGIES

Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies vote la résolution 194, qui stipule « *qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers¹⁰ et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables.* »

Même si Israël a formellement entériné cette résolution lors de la conférence de Lausanne en 1949, son application n'a jamais vu le jour. Près de 400 villages palestiniens seront détruits pour empêcher tout retour. Les biens des « absents » seront confisqués sur base de la loi sur les « propriétés abandonnées » qui permet la saisie des biens de toute personne « absente », c'est-à-dire toute personne qui, pendant la période du 29 novembre 1947 au 1er septembre 1948, se trouvait à l'extérieur du territoire d'Israël soit en Cisjordanie, dans la bande de Gaza ou dans d'autres pays¹⁰. Pour ce qui est des villes et des villages non détruits, le gouvernement israélien y installera les nouveaux immigrants juifs.

En Israël, l'ensemble de la classe politique, de gauche comme de droite, y compris le Mouvement de la paix « *Peace Now* », refuse le retour des réfugiés au nom de la menace que ce retour représenterait pour le caractère juif de l'État d'Israël. Les Palestiniens, eux, exigent qu'Israël reconnaisse le **droit au retour** qui n'est pas négociable et assume sa responsabilité dans l'origine du drame des réfugiés. En échange, ils sont prêts à en négocier l'**application** : limitation du nombre de retours, compensations financières pour les biens perdus, etc.

ZONE GÉOGRAPHIQUE	NOMBRE DE CAMPS OFFICIELS	NOMBRE DE RÉFUGIÉS
Jordanie	10	1.835.704
Liban	12	405.425
Syrie	10	434.896
Cisjordanie	19	705.207
bande de Gaza	8	993.818
Total	59	4.375.050

Source : United Nation Relief and Work Agency (UNRWA), 2006 - <http://www.un.org/unrwa>

LES REFUGIES AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, on compte plus de six millions de Palestiniens dans le monde dont quatre millions ont le statut officiel de réfugiés¹¹. Parmi eux, 30% vivent encore dans des camps sordides.

Dans les pays arabes, leur situation varie suivant le pays d'accueil. C'est en Jordanie que le nombre de réfugiés palestiniens est le plus élevé. A la suite de la guerre de 1948, la Jordanie accueille sur son territoire plus de 500.000 réfugiés palestiniens. La nationalité jordanienne leur a été octroyée pour éviter toute tentation séparatiste et leur statut de réfugiés fut maintenu afin qu'ils bénéficient de l'aide internationale.

Les réfugiés du Liban sont les plus mal lotis : le gouvernement libanais continue de les considérer comme des résidents étrangers et leur refuse toute une série de droits sociaux. De nombreuses professions leurs sont interdites par la loi. C'est donc l'UNRWA qui les prend entièrement en charge.

En Syrie, les réfugiés palestiniens ont des droits assez semblables à ceux des nationaux. Aucune profession ne leur est interdite et ils se sont rapidement intégrés à la société syrienne.

Les camps de réfugiés seront la base de développement de la résistance palestinienne. Ils deviendront le lieu de transmission de la mémoire et des traditions culturelles. Cette identité traditionnelle va se doubler d'un réel développement politique dans les années soixante. A ses débuts, cette émancipation politique des camps a reçu l'aval des pays d'accueil mais par la suite, par crainte pour leur pouvoir, les autorités locales vont à plusieurs reprises mater la résistance dans le sang. Ce sera le cas en Jordanie, en 1970 (« Septembre noir ») et au Liban, en 1975 (massacre de Tell Al-Zatar) et en 1982 (massacres de Sabra et Chatila par des milices chrétiennes soutenues par l'armée israélienne).

¹¹ Les « déplacés » de 1967 ne sont pas inscrits comme tels. La définition de réfugiés par l'UNRWA est : "toute personne qui a eu sa résidence normale en Palestine au moins pendant deux ans avant le conflit de 1948 et qui, en raison de ce conflit, a perdu à la fois son foyer et ses moyens d'existence et a trouvé refuge en 1948 dans l'un des pays où l'UNRWA assure des secours". En fait, aujourd'hui, 60 % de la population palestinienne est réfugiée.



Dans les Territoires palestiniens occupés, il existe 8 camps de réfugiés dans la bande de Gaza (par ex. Jabalia, Rafah) et 19 en Cisjordanie (Jénine, Deheishe, Balata). Ces camps vétustes et surpeuplés ont été et sont tous aujourd'hui la cible d'attaques meurtrières de l'armée israélienne. Coexistent donc, en Cisjordanie et dans la bande des Gaza, des Palestiniens qui ont toujours vécu là et d'autres, ou leurs descendants, qui vivaient sur le territoire de ce qui est devenu l'Etat d'Israël ou dans d'autres territoires palestiniens et qui ont été chassés de chez eux en 1948 et en 1967.

Qu'est-ce qu'un camp de réfugiés ?

A l'origine, devant le flot de réfugiés, l'UNRWA crée des camps de tentes. Petit à petit, vu l'impossibilité du retour, les camps ont été construits en « dur » sauf les toits faits de tôles ondulées. Conçus pour être temporaires, les camps bénéficient de services de base via l'UNRWA mais n'ont pas de système d'égouts, pas d'électricité, pas de rues pavées, pas d'espaces verts ou cultivables. L'espace réservé à une famille ayant été défini en 1948 ou parfois en 1967, les habitations sont rapidement devenues trop petites avec la croissance naturelle des familles. Les habitants se sont souvent regroupés suivant leur lieu d'origine et le camp est donc comme une géographie et une histoire de la Palestine : on y trouve d'anciens paysans, d'anciens citadins et aussi des Bédouins, qui ont tous, la plupart du temps, conservé leurs traditions et leur dialecte d'origine. Suivant le pays où les camps sont implantés, les conditions de vie y sont plus ou moins dures.

Aujourd'hui, dans les TPO, avec l'arrivée de l'Autorité palestinienne, les habitants peuvent, sur l'emplacement alloué, reconstruire une maison en dur ou ajouter des étages au bâti d'origine. Par ailleurs, certaines rues sont asphaltées et un système d'égouts est partiellement mis en place. Néanmoins, dans l'ensemble, les camps s'apparentent aux quartiers insalubres d'autres pays dits « en développement ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

- <http://www.france-palestine.org/article17.html> : la question des réfugiés palestiniens
- <http://www.france-palestine.org/article1877.html> : texte d'une intervention d'Elias SANBAR, sur le droit au retour
- <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doco3/FDOC9808.htm> : description de la situation des réfugiés palestiniens en 2003 (document de l'Assemblée parlementaire européenne)
- <http://www.deiryassin.org/index1.html>
- <http://www.alnakba.org/villages/villages.htm>
- <http://www.un.org/unrwa>
- <http://www.badil.org>

2005 Janvier : Mahmoud ABBAS est élu président de l'ANP (le 10) – Gouvernement israélien d'unité nationale avec les travaillistes (le 10) – Le principe d'une trêve est officiellement accepté par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, le FPLP et le FDLP – Israël déclare être prêt à rendre le contrôle de cinq villes. Février : – Rencontre entre Mahmoud ABBAS et Ariel SHARON à Charm-el-Cheikh : la fin de « quatre ans de violences » est proclamée. Condoleeza RICE demande le **démantèlement des « implantations sauvages »**, promet une aide immédiate de 40 millions de \$ à l'ANP – Après étude du **Rapport SASSON**, le gouvernement israélien décide le **démantèlement** de toutes les implantations «sauvages» créées en Cisjordanie depuis mars 2001. **Mai** : Les **rétrocessions du contrôle des villes** sont «gelées sine die», suite au refus de la Sécurité préventive palestinienne de « **désarmer par la force les activistes palestiniens** » – L'armée annonce la construction d'une **triple clôture** le long de la frontière avec la bande de Gaza (le 28) – **Août** : **Évacuation des colonies de la bande de Gaza** par l'armée israélienne (du 15 au 22) –SHARON déclare que Israël conservera les grands blocs d'implantation et des « zones de sécurité » en Cisjordanie (le 29) – **Septembre** : Accord égypto-israélien sur le **déploiement de 750 garde-frontières** le long de la frontière entre la Bande de Gaza et le Sinaï (le 1er) – Israël décrète la **fermeture pour 6 mois du terminal de Rafah** (le 7) – **Novembre** : Création en Israël du parti **Kadima** (« En avant ! » – le 24) – **Réouverture du terminal de Rafah** (le 25) suite à l'accord israélo-palestinien conclu (le 15) sous l'égide de Condoleeza RICE.

2006 Janvier : Ariel SHARON est victime d'une **hémorragie cérébrale** (le 5) – **Victoire électorale du Hamas** aux élections législatives du 25/1 – **Javier SOLANA** déclare que, bien que les élections aient été correctes, «des contacts politiques de haut niveau» sont devenus « presque impossibles » avec la nouvelle ANP (le 27). **Février** : Khaled MECHAAL déclare que le Hamas décidera de mettre un **terme à la «résistance armée»** lorsque Israël reconnaîtra les droits des Palestiniens et s'engagera à se retirer « de tous les territoires occupés » (le 13 E. OLMERT déclare que l'ANP est de facto devenue une « **autorité terroriste** » – **Ismaïl HANIYÉ** préside le nouveau gouvernement palestinien (le 21) - Le gouvernement israélien suspend la **rétrocession des droits de douanes et des taxes perçus pour le compte de l'Autorité palestinienne** (soit 50% du budget mensuel de l'ANP). **Mars** : Elections israéliennes anticipées qui ont abouti à la victoire de Kadima et du parti travailliste. **Avril** : **L'UE** suspend son aide à l'ANP tant que le Hamas ne renoncera pas à la violence et se refusera à reconnaître Israël ainsi que les accords antérieurs. **Juin** : (le 25) le Hamas, le Fatah et d'autres organisations palestiniennes s'entendent sur le texte du Document de réconciliation nationale rédigé sur la base de l'initiative des prisonniers, qui devrait permettre la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la satisfaction des trois conditions posées par le Quartet. **Juillet**: Opération **Pluies d'été** de l'armée israélienne contre la bande de Gaza. Opération **Punition adéquate** de l'armée israélienne contre le Liban.

2007 **Février** : le Hamas et le Fatah signent en Arabie saoudite un **accord sur la formation d'un gouvernement d'union**. **Mars** : reconduit dans ses fonctions, Ismaïl HANIYE, forme un **gouvernement d'union nationale** avec le Fatah, comprenant des personnalités indépendantes aux ministères clés. **Juin** : affrontements interpalestiniens dans la bande de Gaza - Le Hamas met en déroute les combattants du Fatah et prend le **contrôle** de la totalité du territoire de Gaza. Mahmoud ABBAS déclare **l'état d'urgence**, limoge le gouvernement d'union nationale dirigé par Ismaïl HANIYE et charge Salam FAYYAD, Ministre des Finances dans le gouvernement d'union nationale sortant, de former un cabinet d'urgence - L'Union européenne, suivie par les États-Unis, décide de rétablir son **aide financière** directe à l'Autorité palestinienne et de normaliser avec elle ses relations, suspendues en avril 2006, après la victoire électorale du Hamas. **Novembre** : Conférence d'Annapolis.

Cette chronologie est ponctuée d'« assassinats ciblés » et bombardements israéliens et d'attentats palestiniens qu'il serait fastidieux d'énumérer de façon exhaustive dans une chronologie. Nous nous contenterons donc de reprendre ici le recensement des victimes palestiniennes et israéliennes, tel qu'effectué par B'Tselem, organisation israélienne pour les droits de l'Homme.

Entre septembre 2000 et septembre 2007 :

- 4.204 civils palestiniens tués par l'armée israélienne et 41 tués par des colons israéliens dans les **Territoires palestiniens occupés** ;
- 471 civils et 87 militaires israéliens tués **en Israël**.
- 233 civils et 234 militaires israéliens tués dans les **Territoires palestiniens occupés**.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Repères chronologiques plus détaillés sur le site de l'ABP - www.association-belgo-palestinienne.be
- Les cahiers du Monde diplomatique : <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/chronologies>

REPERES CHRONOLOGIQUES

- 1897** Le **Congrès de Bâle**, réuni à l'initiative de Theodor HERZL et considéré comme l'événement fondateur du mouvement sioniste, décide de la création d'un Fond national juif, chargé de l'achat de terres en Palestine. À cette époque, il y a en Palestine 50.000 Juifs qui forment 9% de la population globale.
- 1916** Les **accords – secrets – franco-britanniques** dits **Sykes-Picot** conviennent de partager le Proche-Orient entre les puissances victorieuses après la guerre. Il est prévu de placer la Palestine, siège des Lieux saints, sous statut international. Ces accords constituent une violation flagrante de la promesse faite par les Britanniques l'année précédente aux dirigeants du jeune nationalisme arabe de créer, après la guerre, un grand royaume arabe unifié au Proche-Orient, sous la couronne des Hachémites.
- 1917** Par la **Déclaration Balfour**, la Grande-Bretagne promet au mouvement sioniste d'aider à la création d'un **Foyer national juif** en Palestine.
- 1922** La **Société des Nations** attribue le mandat sur la Palestine à la Grande-Bretagne.
- 1933** Arrivée de HITLER au pouvoir. La **politique antisémite du III^e REICH** a notamment pour effet de stimuler l'immigration juive en Palestine: le Yishouv (la communauté juive) y passe de 18% à 28% de la population totale en 1940.
- 1936-39** Menée à la fois contre l'autorité britannique et la colonisation sioniste, la **Grande révolte palestinienne**, «événement fondateur du mouvement national palestinien», aura des conséquences importantes : sa répression décimera l'élite politique palestinienne, ce qui pèsera lors des événements de 1947-48. L'insurrection met aussi pour la première fois à l'ordre du jour l'idée d'une partition (voir infra : *le Plan Peel*) ainsi que l'idée d'un transfert de populations. Enfin, c'est aussi à partir de 1936 que les dirigeants sionistes conviennent de transformer leurs milices en véritable armée et que disparaissent les derniers quartiers mixtes judéo-arabes.
- 1937** Le **Plan Peel**, **premier plan de partage** du pays, octroie quelque 30% du pays au Yishouv (qui représente alors un tiers de la population), prévoit le rattachement du reste du pays à la Transjordanie ainsi que des déplacements de population palestinienne.
- 1939** Face aux menaces de guerre, le **Livre blanc britannique** préconise – trop tard – l'indépendance pour 1947, la limitation puis la soumission de l'immigration juive à l'accord des habitants arabes et des mesures freinant l'acquisition des terres par les sionistes.
- 1941-45** **Judéocide**.
- 1942** Le programme dit de **Biltmore**, adopté à New York par la direction sioniste, revendique un État juif sur l'ensemble de la Palestine mandataire.
- 1946** **Affrontements généralisés** en Palestine.
- 1947** Les Nations Unies votent (Résolution n°181 de l'*Assemblée générale*, 22 novembre) le **Plan de partage de la Palestine** en un État juif (55% de la superficie du pays), un État arabe (44%) et une zone internationale (les Lieux saints: Jérusalem et Bethléem). Les autorités sionistes «acceptent», les Palestiniens refusent: 1^e phase, proprement palestinienne, de la **guerre de 1948**, **guerre d'indépendance** pour les Israéliens, catastrophe (*Nakba*) pour les Palestiniens et les Arabes.
- 1948** David BEN GOURION proclame, le 14 mai, la **naissance de l'État d'Israël**. Le 15 mai, les armées arabes entrent en Palestine: victoire israélienne dans cette **1^e guerre israélo-arabe**. Le conflit (1947-49) se solde par l'exode (expulsion/fuite) de quelque 750.000 Palestiniens («les réfugiés»), par la mainmise d'Israël sur 78% du territoire de la Palestine mandataire et la destruction de quelque 400 villages palestiniens par Israël (1948-51). L'*Assemblée générale de l'ONU* vote le **droit des réfugiés palestiniens au retour** ou à des compensations (résolution 194 du 11 décembre).
- 1956** **Crise de Suez**, **2^e guerre israélo-arabe**. Pour les Palestiniens d'Israël, cette guerre rappelle aussi le massacre, à la veille du déclenchement des opérations, d'une cinquantaine d'habitants du village de Kafr'Kassem, situé sur la Ligne verte.

- 1964** Création à Jérusalem-Est de l'OLP «1^e manière», sous l'égide de l'Égypte nassérienne.
- 1965** 1^e opération armée du *Fatah* en territoire israélien.
- 1966** Les autorités israéliennes suppriment l'administration militaire qui régit la vie des Palestiniens d'Israël depuis 1948.
- 1967** Juin : 3^e guerre israélo-arabe (dite « des Six-Jours ») : Occupation de la Cisjordanie, Jérusalem-Est et de la bande de Gaza ainsi que du plateau du Golan syrien et de la péninsule égyptienne du Sinaï – Nouvel exode de quelque 200.000 Palestiniens (la plupart déjà réfugiés de 1948) et de 120.000 habitants syriens du Golan. Débuts de la colonisation de la Cisjordanie.¹
- 1968** ARAFAT et les *organisations de fedayin* (combattants) palestiniens prennent le contrôle de l'OLP à laquelle ils imposent l'idée d'une direction palestinienne indépendante des régimes arabes.
- 1969** Le *Fatah* et le *Front Démocratique de Libération de la Palestine* (FDLP) se déclarent en faveur d'un «*État palestinien démocratique et laïque*» où juifs, chrétiens et musulmans auraient les mêmes droits et les mêmes devoirs.
- 1970** *Septembre noir* en Jordanie : sous la pression américaine – et quasiment sans réaction des États arabes – le roi HUSSEIN liquide les forces palestiniennes dans le pays. Une bonne partie des fedayin se retrouvera au Liban : ce sera là un des germes de la guerre civile qui y éclatera en 1975.
- 1972** Septembre : Opération commando menée par l'organisation palestinienne «Septembre noir» qui entraîne la mort de plusieurs athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich.
- 1973** Octobre : 4^e guerre israélo-arabe (dite parfois «du Kippour»).
- 1974** Le *Conseil national palestinien* (Parlement en exil) se prononce pour l'instauration d'une *Autorité nationale palestinienne* (ANP) sur toute partie du territoire palestinien libérée ou évacuée par Israël.
- 1975** Début de la *guerre civile au Liban*. Les fedayin se retrouvent aux côtés des organisations libanaises dites «*islamo-progressistes*», opposées aux milices *phalangistes* (la «droite chrétienne») qui bénéficieront du soutien israélien.
- 1976** Le 30 mars, la répression (6 tués) d'une manifestation de protestation de Palestiniens d'Israël contre une nouvelle vague d'expropriation de terres consacre la *Journée de la terre* – *Victoire électorale* de l'OLP aux élections municipales dans les Territoires occupés au détriment des notables traditionnels liés au pouvoir jordanien. Au Liban, la Syrie brise l'offensive «palestino-progressiste» et porte secours aux phalangistes – *Massacres* dans le camp de réfugiés palestiniens de *Tell-Zaatar* à Beyrouth-Ouest.
- 1977** *Victoire électorale* du Likoud : nette intensification de la colonisation – Visite du *président égyptien SADATE* en Israël – Naissance du mouvement *Shalom Akhchav* («La paix maintenant!»).
- 1978** Accords israélo-égyptiens à *Camp David* et paix séparée entre l'Égypte et Israël.
- 1980** Jérusalem-Est et sa périphérie sont officiellement annexées à l'État d'Israël.
- 1981** Annexion du *Golan syrien*.
- 1982-83** L'armée israélienne envahit le Liban (Opération *Paix en Galilée*) et fait le siège de Beyrouth : les forces de l'OLP doivent quitter le Liban et sont éparpillées dans divers pays arabes – *Massacres de Sabra et Chatila* commis par des miliciens chrétiens alliés d'Israël dont l'armée encerclait les camps.
- 1987-91** 1^e Intifada : la répression de la «*révolte des pierres*» cause, jusqu'en 1993, la mort de quelque 2.000 Palestiniens.
- 1988** Lors de la 19^e session du Conseil national palestinien à Alger (novembre), l'OLP proclame l'État de Palestine, déclare souscrire aux résolutions 181, 242, 338 des Nations Unies et réaffirme sa condamnation du terrorisme. Devant l'Assemblée générale de l'ONU à Genève (décembre), l'OLP reconnaît – par la voix de Yasser ARAFAT – l'existence d'Israël, déclare accepter «*toutes les résolutions de l'ONU*» (c'est-à-dire également les résolutions 242 et 338) et dénonce «*le terrorisme sous toutes ses formes*»
- 1991** *Guerre du Golfe* : l'OLP se retrouve en butte à un ostracisme quasi général – *Conférence de paix israélo-arabe* à Madrid.

¹ Voir fiche « Les colonies ».

- 1992** Juin : *Victoire électorale* du Parti travailliste de Yitzhak RABIN.
- 1993** Accords dits « d'Oslo »² entre la direction de l'OLP et le gouvernement RABIN.
- 1994** Installation de l'*Autorité nationale palestinienne* (ANP) à Gaza et à Jéricho – Février : Massacre de 29 Palestiniens par un colon au Caveau des Patriarches à Hébron – Accord de Paris entre Israël et l'OLP sur les questions économiques³. Avril : Premier attentat suicide en Israël revendiqué par le Hamas – Octobre : Traité de paix entre Israël et la Jordanie.
- 1995** Septembre : Signature à Washington des «*accords intérimaires*» (« Oslo II ») : *délimitation des zones A, B et C* dans les Territoires palestiniens occupés – Novembre : *Assassinat* de Yitzhak RABIN. Décembre : évacuation par Israël des principales villes palestiniennes, à l'exception de Jérusalem-Est et Hébron.
- 1996** Janvier : *Élection* de Yasser ARAFAT à la présidence de l'ANP et d'un Conseil législatif palestinien (CLP) – Avril : Le Conseil national palestinien élimine de la *Charte nationale palestinienne* tous les articles mettant en cause l'existence d'Israël – Mai : *Victoire électorale* de Binyamin NETANYAHOU (Likoud). – Septembre : Des affrontements armés israélo-palestiniens font 76 morts palestiniens, suite à la décision du gouvernement israélien d'autoriser la construction d'un *tunnel sous l'Esplanade des Mosquées*.
- 1997** Janvier : Protocole d'accord sur le redéploiement israélien dans la ville d'Hébron. Février : Décision du gouvernement NETANYAHOU de *construire une colonie* à Abou Ghneim (Har Homa), au sud de Jérusalem.
- 1998** Juin : Un *projet israélien de municipalité unique pour Jérusalem* équivaut à une annexion de la vingtaine de colonies du *Grand Jérusalem*.
- 1999** Mai : Date prévue pour la fin de la période d'*autonomie intérimaire* palestinienne – *Victoire électorale* de Ehud BARAK (travailliste).
- 2000** Mai : *Retrait* israélien du Liban – Juillet : *Échec* du sommet de Camp David² – Septembre : «*Visite*» d'Ariel SHARON à l'Esplanade des Mosquées / Mont du Temple – *Début* de la 2^e Intifada dite Al-Aqsa – Novembre : Premiers bombardements d'installations de l'ANP à Gaza.
- 2001** Janvier : *Échec* du Sommet de Taba – Février : *Victoire électorale* d'Ariel SHARON – Décembre : Claustration forcée de Yasser ARAFAT à Ramallah.
- 2002** Mars : Une *Initiative de paix*² est adoptée à l'unanimité par les États arabes au sommet de Beyrouth – L'opération militaire israélienne *Rempart de protection* mène à la réoccupation et/ou au siège des zones autonomes palestiniennes – Avril : Début de la construction par les Israéliens d'une «*clôture de défense*» (le Mur) – *Georges BUSH* conditionne la création d'un État palestinien à «*une direction palestinienne nouvelle et différente*» – Juillet : L'*exécution extrajudiciaire* du chef militaire du Hamas, Salah CHEHADÉ, cause également la mort de 14 civils.
- 2003** Mars : Sous pression américaine et israélienne, ARAFAT nomme Mahmoud ABBAS premier ministre – Avril : Le Quartet (États-Unis, Union européenne, Fédération de Russie, ONU) endosse officiellement la *Feuille de route*² – Septembre : Colin POWELL déclare qu'ARAFAT «*n'est pas un bon interlocuteur pour la paix*» (le 3) - Le Cabinet de sécurité israélien adopte le principe de l'*expulsion d'ARAFAT*, «*obstacle absolu à la paix*» (le 11) – Le Conseil des Ambassadeurs de l'UE place la branche politique du Hamas sur la liste des «*organisations terroristes*» (le 11) – 27 pilotes israéliens déclarent refuser les missions dans les TPO (le 24) – Octobre : Présentation du *Pacte de Genève*² (le 11) – Une *résolution élaborée* par l'UE demandant qu'Israël «*arrête et revienne*» sur la construction du Mur est adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU (le 21) – Moshé KATZAV dit (le 24) «*rejeter poliment*» le *Pacte de Genève*.
- 2004** Janvier : SHARON annonce son *plan de démantèlement des colonies de la bande de Gaza* – Mars : *Exécutions extrajudiciaires* du cheikh Ahmed YASSINE, fondateur et chef spirituel du Hamas, et de son successeur, Abdelaziz AL-RANTISSI – Juin : Marwan BARGHOUTI est condamné à 5 peines de prison à vie par un tribunal israélien – Juillet : Dans un avis consultatif, la *Cour internationale de Justice* de La Haye condamne comme «*contraire au droit international*» la construction du Mur – Octobre : Le Parlement israélien entérine le *plan de retrait unilatéral de la bande de Gaza* – Novembre : *Décès* de Yasser ARAFAT à Clamart (France) – Décembre : Première phase des *élections municipales* en Cisjordanie.

² Voir Fiche « Plans de Paix ».

UNE ECONOMIE QUI A POURTANT DES ATOUTS

Or, dans l'absolu, l'économie palestinienne possède des atouts.

Le savoir-faire des agriculteurs palestiniens : les agrumes, les bananes, les fraises, les fleurs et l'huile d'olive sont des produits très prisés et générateurs de revenus, pourvu que leur commercialisation en revienne aux Palestiniens et qu'Israël mette un terme aux destructions de cultures, à l'arrachage des arbres et à la confiscation des terres qui, en premier lieu, mettent gravement ce secteur en danger.

Le haut niveau d'éducation de la population : le nombre d'ingénieurs, de médecins, d'informaticiens, pour ne citer qu'eux, est le plus élevé du Moyen-Orient. Néanmoins, sans un Etat viable, sans développement d'une économie propre, leurs compétences restent inemployées et le chômage prévaut.

Les Territoires palestiniens disposent d'une **main-d'œuvre nombreuse et souvent expérimentée**

(notamment dans la construction, la mécanique et le textile). Un Etat palestinien viable permettrait de les employer dans les Territoires palestiniens occupés. Le chômage et la pauvreté diminueraient et une petite et moyenne industries pourraient se développer, à même d'assurer une économie bénéficiaire.

Le **tourisme** est potentiellement source de revenus. Outre les Lieux saints (Jérusalem et Bethléem), les Territoires palestiniens regorgent de vestiges antiques (Jéricho...) et offrent de superbes exemples d'architecture traditionnelle. Mais l'annexion de Jérusalem-Est, les bouclages et les check-points, la construction d'hôtels israéliens aux abords des lieux touristiques et les liens privilégiés des agences de voyage avec leurs homologues israéliens détournent au profit d'Israël les bénéfices du tourisme et tuent progressivement le secteur palestinien.

Enfin, s'il existe une **diaspora palestinienne** qui a les moyens d'investir, les restrictions liées à la politique d'occupation ont réduit son niveau d'investissement, pourtant élevé après les Accords d'Oslo.

L'ECONOMIE PALESTINIENNE : UNE ECONOMIE ETRANGLEE

L'*économie palestinienne est essentiellement une économie agricole. Avant 1947, la Palestine était une grande exportatrice de céréales, d'huile et d'agrumes. En 1947, le plan de partage de l'ONU accorde au futur Etat d'Israël les plaines côtières, donc les terres les plus fertiles, où les ports sont déjà implantés. La guerre de 1948 va compléter la spoliation des terres, ne laissant de la Palestine historique que la Cisjordanie et la bande de Gaza, respectivement administrées par la Jordanie et l'Egypte. Lors de la guerre de 1967, la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est sont occupées par Israël et tombent du coup sous son administration militaire.*

UNE ECONOMIE COLONISEE

Les gouvernements israéliens successifs suivent une politique basée sur trois principes majeurs :

1. La mainmise maximale sur la terre par l'implantation de colonies juives dans les Territoires palestiniens occupés (TPO) et par l'expropriation;
2. La mainmise sur l'eau par le contrôle des nappes aquifères, l'imposition de quotas pour les TPO (sauf colonies), l'interdiction de creuser des puits;
3. L'intégration partielle de l'économie des TPO dans l'économie israélienne.

1. L'implantation des colonies se fait par l'expropriation des terres agricoles palestiniennes. La plupart des colonies sont établies sur les terres les plus fertiles et sur les nappes aquifères, dont elles assurent le contrôle. C'est le cas, par exemple, des colonies de la vallée du Jourdain ou de celles du Gush Katif, dans la Bande de Gaza (démantelées en 2005). D'autres sont installées à des endroits stratégiques, permettant ainsi le contrôle de la circulation des hommes et des biens.

Depuis juin 1967, Israël a exproprié près de 79% du territoire de la Cisjordanie et de Gaza : 44% pour raisons militaires, 20% pour motif de « sécurité », 12% pour cause d'utilité publique (zones vertes) et 12% sous couvert de la loi sur les propriétaires absents.

2. A la suite de la guerre de 1967, Israël contrôle les nappes aquifères de Cisjordanie, de la vallée du Jourdain et du Golan, véritable château d'eau de la région¹. En 1995, avec les accords d'Oslo II, il est décidé de créer une *Autorité palestinienne de l'eau*. Néanmoins, la question de l'eau est reportée aux négociations finales et, en attendant, celle-ci reste sous administration israélienne. Selon la Banque mondiale, 90% de l'eau de la Cisjordanie est utilisée au profit d'Israël ; les Palestiniens, eux, ne disposent que des 10% restants. Ceci affecte gravement le secteur agricole palestinien.

3. L'imbrication des économies palestinienne et israélienne se fait sur le mode colonial. Ainsi, plus de 80% des échanges extérieurs et du déficit palestiniens sont réalisés avec Israël.

Les TPO n'accueillent aucune infrastructure industrielle. Ils servent de réservoir de main-d'œuvre bon marché et les petites entreprises qui s'y développent font de la sous-traitance : ainsi des ateliers textiles où sont coupés et cousus jeans, T-shirts, etc. pour des entreprises israéliennes.

Jusqu'en 1993, près d'un tiers de la population active travaillait en Israël. Israël exerce la maîtrise sur l'emploi des Palestiniens par l'octroi des permis de travail : 120.000 en 1993 contre 44.800 en 2005. Depuis les élections de 2006, le nombre de travailleurs ne cesse de chuter et la volonté d'Israël est de le réduire à zéro.

Jusqu'aux accords d'Oslo, tout développement économique autonome était quasiment rendu impossible par la délivrance très rare de permis de construire ou d'exploiter et la difficulté de bénéficier de financements.

L'agriculture connaît la même dépendance. L'exportation directe de leurs produits par les producteurs palestiniens est interdite. La puissance occupante se réserve le droit de les commercialiser sous le label *made in Israel*. Ce n'est qu'en 1988, lors de la première Intifada, que la Communauté européenne prendra la décision d'importer sans intermédiaire des produits palestiniens. Néanmoins, les entraves à la circulation et les procédures chicanières de l'administration israélienne limitent drastiquement ces échanges. Dès lors, les producteurs palestiniens passent quand même par des intermédiaires israéliens, ce qui réduit d'autant leur marge bénéficiaire.

¹ Voir fiches « Les colonies » et « Le Mur ».
² Voir fiche « L'eau ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

- http://www.humanitarianinfo.org/opt/docs/UN/OCHA/CAPo6_Revised_emergency_30Mayo6.pdf : OCHA, Revised Emergency Appeal, mai 2006. (nombreux tableaux et cartes)
- http://www.fidh.org/article.php?id_article=3479 : Rapport de la FIDH du 7/07/2006 : *Couler l'Etat palestinien: les impacts de l'asphyxie économique des Territoires palestiniens occupés sur les droits de l'Homme*.
- <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/eau-1> : Dossier du Monde diplomatique, Proche-Orient : la déchirure. *Situation critique dans les territoires*.
- <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/israeleau2000> : Le Monde Diplomatique, Carte sur 'L'eau convoitée' en Israël.
- http://www.ipc.gov.ps/ipc_new/france/reports/details.asp?name=16470 : Bilan de l'Intifada jusqu'à mai 2005.
- <http://www.lapaixmaintenant.org/article1040> : Hassan Khatib, *Qu'est-ce qu'un Etat palestinien viable ?*
- <http://www.lapaixmaintenant.org/article940> : Amira HASS, *Le vrai désastre, ce sont les bouclages*, Haaretz, avril 2002.



Le secteur agricole, qui représentait jusqu'aux années 90 un quart du produit national brut et employait 40 % de la population active, voit sa part réduite en 1993 à 15 % du PNB et 22 % de la population active. En 2004, il ne représente plus que 12,4 % du PNB.

Quant au tourisme, les autorités israéliennes ont délivré au compte-gouttes des licences de guides. Les installations hôtelières palestiniennes ne reçoivent que 7% des touristes qui visitent Israël. En effet, des hôtels israéliens sont construits aux abords des sites touristiques palestiniens, comme à Bethléem, afin d'y attirer les voyageurs.

Une dépendance institutionnalisée par le Protocole de Paris

Les Accords d'Oslo étaient assortis de clauses économiques qui firent l'objet de discussions se concluant, en avril 1994, par le *Protocole de Paris*, (...) qui crée une « enveloppe douanière » entre Israël et l'Autorité palestinienne : les biens entrant dans l'entité sont taxés une fois et les biens circulant à l'intérieur ne le sont pas. Les Territoires palestiniens «autonomes» ne sont pas autorisés à avoir leur propre monnaie : seuls le shekel et le dinar jordanien constituent des monnaies officielles. La commercialisation des produits palestiniens est soumise à l'approbation des autorités israéliennes qui peuvent mettre leur veto aux exportations. Le type de biens pouvant être importés dans les TPO est également spécifié. Les échanges avec les pays arabes limitrophes sont soumis à de telles restrictions que la farine ou les médicaments, par exemple, moins chers en Egypte, ne peuvent y être achetés mais doivent être importés d'Israël. Quant à l'exportation des produits palestiniens vers Israël, elle est soumise à des quotas sévères.

L'Etat israélien perçoit, au nom de l'Autorité palestinienne, les taxes sur le flux commercial entre Israël et les Territoires palestiniens, et doit lui en rétrocéder le montant. Le refus récurrent d'Israël d'effectuer ce remboursement à l'Autorité palestinienne (et tout récemment depuis les élections de 2006), démontre encore la perpétuation de l'occupation et d'une économie de type colonial.

Ont également été prévues la construction de passages protégés entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, ainsi que l'ouverture d'un port et d'un aéroport. Un passage a bien été ouvert fin 1999 mais il a été refermé après quelques mois. Dès lors, les produits palestiniens destinés à la bande de Gaza ou à la Cisjordanie doivent transiter par Israël et sont, de ce fait, soumis à la réglementation et à l'arbitraire israéliens. De plus, depuis 1993, les gouvernements israéliens ont adopté une politique de bouclages des Territoires palestiniens qui rend complètement aléatoire la circulation des hommes et des biens. Ainsi, l'entrée des marchandises dans la bande de Gaza n'est permise que par deux points de passage, dont celui de Karni. Les camions ne peuvent passer la frontière et la marchandise doit être déchargée, contrôlée et rechargée sur un autre camion (système dit *back to back*). Ce système entraîne des coûts supplémentaires et inflige de lourdes pertes. En effet, les points de passage sont souvent fermés et, lorsqu'ils sont ouverts, le contrôle des marchandises se fait avec une lenteur telle que fruits, légumes, fleurs et produits périssables pourrissent sur place.

L'aéroport, prévu par les Accords, est inauguré en 1998, mais il n'a aucune fonction commerciale et le trafic de passagers est sous surveillance israélienne. En 2002, l'armée israélienne le rend inutilisable. Quant au port inauguré en 1996, il n'a jamais vu le jour en raison du veto israélien.

UNE ECONOMIE RUINEE PAR L'OCCUPATION ET LA GUERRE

Depuis l'Intifada d'Al-Aqsa, la situation économique s'est dramatiquement détériorée³. Des institutions internationales (Banque mondiale, FAO, OMS, BIT, etc.) dénoncent l'occupation, la fragmentation du territoire, les blocus, les bouclages, les check-points, la poursuite de l'implantation de colonies et le Mur de séparation comme constituant les raisons majeures de l'effondrement de l'économie palestinienne. Toutes les études montrent que sans liberté de circulation, sans cessation de l'occupation, il ne peut exister d'économie palestinienne viable et que l'aide internationale ne permettra jamais qu'une économie de survie.

La répression qui sévit depuis septembre 2000 a détruit et continue de détruire les terres agricoles, les petites industries et les ateliers ; de plus, elle anéantit les infrastructures d'Etat nécessaires au fonctionnement de l'économie.

L'«*Agreement on Movement and Access*» de novembre 2005, qui garantit la liberté de circulation des personnes et des biens, n'est pas respecté : les bouclages persistent, aucun passage n'a été ouvert entre la bande de Gaza et la Cisjordanie et le nombre des check-points a considérablement augmenté. En Cisjordanie, il est passé de 376 en août 2005 à 504 en avril 2006, soit une augmentation de 25%.

Nombre de petites entreprises, notamment à Gaza, ont fait faillite ou ont dû fermer leurs portes : du fait des entraves à la circulation, les matières premières ne leur parviennent plus et les produits finis peuvent se voir bloqués au point de passage pendant des semaines, ce qui rend impossible le respect d'un quelconque délai de livraison. C'est là un des motifs majeurs pour lequel très peu de Palestiniens de la diaspora ont investi dans la création de nouvelles entreprises, ateliers ou usines dans les TPO.

Le Mur de séparation⁴ consolide l'occupation de la Cisjordanie, renforce et étend la mainmise d'Israël sur ses ressources en eau : 245.856 dunums⁵ ont été confisqués, près de 40 puits ont été confisqués ou détruits, des milliers de paysans n'ont plus accès à leurs terres et la circulation entre les enclaves est extrêmement difficile.

Enfin, la vallée du Jourdain est *de facto* annexée ; dans cette région, les paysans ne peuvent accéder à leurs terres qu'avec la plus grande difficulté.

³ Voir fiche « Les civils »

⁴ Voir fiche « Le Mur »

⁵ 1 dunum = 1.000 m² ou 10 ares

⁶ Voir fiche « Les civils »

Un pays méthodiquement dévasté

De source officielle palestinienne, 76.867 dunums de terres arables ont été rasés, 1.355.290 arbres ont été déracinés ; 770 entrepôts agricoles et 756 fermes avicoles ont été démolis ; 31.263 dunums équipés de réseaux d'irrigation et 1327 puits d'eau ont été détruits. Pour les animaux, on dénombre la perte de 15.265 ruches, 899.767 poules, 350.292 poulets, 14.749 chèvres, 12.132 vaches et autre bétail. Par ailleurs, 404 puits et 207 fermes ont été démolis. Du 1er octobre 2001 au 30 avril 2005, 9.208 magasins ont été complètement détruits. Près de 600 routes ont été détruites ou rendues impraticables.

UNE ECONOMIE SOUS PERFUSION

Avec les Accords d'Oslo, l'Europe, les USA et d'autres pays donateurs se sont engagés à aider l'Autorité palestinienne à construire les infrastructures d'un futur Etat. Au plan économique, cela s'est traduit par le financement de microprojets, par l'aide à l'électrification et à la gestion de l'eau, la construction d'un aéroport, le projet d'un port, l'aide au secteur privé, etc. Or, vu la poursuite de la politique israélienne d'occupation des Territoires, d'expansion des colonies et de destruction des biens, ces fonds étrangers servent essentiellement à couvrir le déficit budgétaire palestinien. Les bailleurs de fonds payent le coût d'une occupation qui perdure, en dépit des Accords d'Oslo et du «désengagement» de Gaza.

Comme le pointe Anne Le More, chargée de mission des Nations Unies : « *L'aide ne peut pas prendre la place d'un processus politique, elle sert à l'accompagner. Elle a même un impact négatif en atténuant et en masquant les aspects politiques du conflit.* »

Depuis les élections remportées par le Hamas, l'UE, les USA et la plupart des bailleurs de fonds ont cessé leur aide. Israël retenant les taxes dues à l'Autorité palestinienne, celle-ci est en crise grave et ne peut même pas payer ses 165.000 fonctionnaires. Ses revenus ont chuté de 75% depuis 2005. Le chômage et la pauvreté augmentent considérablement. La situation préoccupe jusqu'à la Banque mondiale, qui désigne Israël comme la cause de la décroissance de l'économie palestinienne et lui demande instamment de rétrocéder les taxes dues et aux bailleurs de fonds de poursuivre leur aide.

C'est dire que, comme le souligne Amira Hass, le processus colonialiste d'Israël qui va en s'accélégrant a transformé les Palestiniens en « *une nation vivant de la charité du monde* ».

La victoire du Hamas aux élections législatives de janvier 2006

Après avoir boycotté les élections présidentielles de 1996 et de 2005, ainsi que les élections législatives de 1996, le Hamas décide de devenir un parti politique et, pour la première fois, de participer aux élections municipales palestiniennes. Ayant conquis de nombreuses villes lors de ces élections⁶, le mouvement se présente aux législatives. Sa liste remporte la majorité des sièges -74 sur 132- au Conseil législatif palestinien⁷. Le Hamas et le Fatah n'étant pas parvenus à former un gouvernement d'unité nationale, le premier constitue alors seul son gouvernement, dont Ismaël Haniyeh prend la tête.

La victoire massive du Hamas a constitué une surprise tant pour les Palestiniens que pour les observateurs internationaux et, semble-t-il, pour les dirigeants du Hamas eux-mêmes. Elle apparaît non pas comme le signe de l'adhésion des Palestiniens aux idées du Hamas mais comme celui d'une forte contestation des gouvernements palestiniens précédents, dirigés par le Fatah, accusés de corruption et de mainmise sur le pouvoir⁸. De même, les tentatives de négociation de l'Autorité palestinienne avec Israël qui n'ont eu pour résultat que la poursuite d'une politique destructrice, l'accélération de la colonisation et la construction du Mur par Israël, sans réaction de la communauté internationale, ont également été perçues comme un échec cinglant du Fatah qui a contribué à renforcer le Hamas.

A l'issue de ces élections, qui se sont pourtant déroulées de manière démocratique, l'Union européenne⁹ décide, le 10 avril 2006, de couper toutes les aides à l'Autorité palestinienne, parce que le résultat du vote lui déplait¹⁰.

L'UE a justifié cette décision aux motifs que le Hamas est inscrit sur la liste européenne des organisations terroristes et qu'il refuse de s'engager à respecter les trois conditions fixées par le Quartet : reconnaissance du droit de l'Etat d'Israël à l'existence, renonciation à la violence et application des accords existants entre Israël et l'Autorité palestinienne, y compris la Feuille de route. La suspension de l'aide pour ces motifs pénalise toute la population palestinienne et rend la situation encore plus inextricable pour la résolution du conflit.

⁶ Notamment Qalqilya, Rafah, Naplouse.

⁷ Le Hamas ne remporte cependant pas la majorité des voix, mais seulement 42,9 %.

⁸ On relève en effet un vote important de Palestiniens chrétiens (à Bethléem par exemple) et même l'inscription d'un Chrétien de Gaza (Husam Al-Tawil) sur la liste du Hamas.

⁹ Le Conseil de l'UE suit en cela la position des Etats-Unis, du Canada et d'Israël qui, pour ce dernier, confisque le montant à rétrocéder des droits de douanes et des taxes perçus pour le compte de l'Autorité palestinienne qui s'élève à plus de 480 millions de dollars en septembre 2006 et qui correspond à 50% de son budget annuel.

¹⁰ Cette aide permettait notamment le financement des systèmes d'éducation, de santé et des infrastructures.

¹¹ Malgré de nombreuses tentatives, aucune définition commune du terrorisme n'a pu encore être rencontrée au niveau des Nations unies.

¹² Voir Fiche « Colonies ».

L'inscription du Hamas sur la liste des organisations terroristes

A la différence de Hezbollah et comme Al Qaïda, le Hamas est inscrit sur la liste européenne des organisations terroristes. Cette inscription pose la question de la définition du terrorisme qui, depuis longtemps, fait l'objet de discussions sur le plan international¹¹ quant au statut à réserver à la lutte armée contre le colonialisme et l'occupation par des forces étrangères, d'une part, quant à la notion de « terrorisme d'Etat », de l'autre. Le choix politique européen d'inscrire le Hamas sur cette liste isole ainsi un phénomène spécifique de violence – les attentats perpétrés par le Hamas – d'autres formes de violence illégales – celles commises par l'armée israélienne. Cette décision européenne a pour effet de conforter la stratégie israélienne qui justifie l'occupation des Territoires palestiniens et les agressions contre sa population par une politique sécuritaire de lutte contre le terrorisme. C'est le sens même de la formule d'Ariel Sharon « Arafat, c'est Ben Laden », au lendemain des attentats et de la tragédie du 11 septembre 2001. Depuis lors, le gouvernement israélien cherche à inscrire le conflit israélo-palestinien dans la logique de la guerre globale contre le terrorisme, voire, depuis l'accession du Hamas au pouvoir, d'une guerre de religion contre un islamisme qui serait intrinsèquement terroriste.

Les trois conditions du Quartet : deux poids, deux mesures

Si l'exigence de respecter les trois conditions précitées est intimée aux Palestiniens, rien de semblable, en retour, n'est demandé à Israël, qui est pourtant la force d'occupation. En effet, Israël n'a jamais officiellement admis le droit des Palestiniens à créer un Etat sur les frontières de 1967 ; il poursuit ses actions armées dans les Territoires palestiniens occupés et continue sa politique de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem, cela en violation flagrante des résolutions des Nations unies, de l'esprit des Accords d'Oslo et de la Feuille de route¹².

LES PARTIS POLITIQUES PALESTINIENS

1. Le FATAH

Fondé par Yasser Arafat Koweït en 1957, le Fatah (acronyme inversé de Harakat al-Tahrir al-Watani al-Filastiniyya, " le mouvement de libération nationale palestinien ") attendra 1967 pour rejoindre l'OLP, que l'ancien président palestinien dirigera à partir de 1969. Omniprésent dans la vie politique palestinienne depuis les Accords d'Oslo en 1993, le Fatah est devenu la colonne vertébrale de l'Autorité nationale palestinienne (ANP). Il dominait le Conseil législatif palestinien jusqu'aux élections législatives de janvier 2006 et dominait la plupart des conseils municipaux des Territoires occupés, jusqu'aux dernières élections de 2004 et 2005.

Le Fatah est d'orientation centriste et se revendique comme un mouvement nationaliste. Son président actuel, Mahmoud Abbas, avait remporté les élections présidentielles du 9 janvier 2005 avec 62,3% des voix. La récente émergence du Hamas sur la scène politique palestinienne est un défi supplémentaire pour le Fatah.

2. Le FPLP

Le Front Populaire de Libération de la Palestine débute son action en 1967, à l'issue de la guerre dite des Six-Jours. Emanant du Mouvement nationaliste arabe, il adopte l'idéologie marxiste léniniste dans les années 70. Hostile aux Accords d'Oslo en 1993, il se résout néanmoins à accepter le processus de paix. Georges Habbache, le fondateur du parti, en abandonne la direction en 1999. Son successeur, Abou Ali Moustapha sera assassiné un an plus tard par l'armée israélienne. Le FPLP s'installe peu après à Ramallah, après 29 ans d'exil en Syrie. Ancien second parti palestinien, influent dans les camps de réfugiés, le FPLP a dû laisser sa place au Hamas après les élections municipales de mai 2005.

3. Le FDLP

Le Front Démocratique de Libération de la Palestine, formation de l'opposition de gauche, est né en 1969 d'une scission du FPLP. Il s'est distingué de ce dernier en engageant le dialogue, dans les années 70, avec le mouvement d'extrême-gauche israélien, Matzpen. Il s'éloignera du Fatah en 1977. Tout en maintenant ses critiques envers Arafat, le FDLP a toujours soutenu l'unité de l'OLP et a été au premier plan dans l'élaboration de l'objectif de former un Etat démocratique sur l'ensemble de la Palestine, pour les Juifs et les Arabes, reconnaissant le rôle que pouvaient jouer les Juifs dans la création de cet Etat. Réputé comme indépendant de l'Autorité nationale palestinienne et des régimes arabes, il milite pour l'application de la résolution 194 et pour le droit au retour des réfugiés de 1948.

4. Le FIDA

Egalement nommé Union démocratique palestinienne, le Fida a été créé par Yasser Abed Rabbo en 1990-91, suite à une scission au sein du FDLP. Mouvement strictement politique et réformiste, le FIDA voulait sortir le FDLP de son implication dans la politique jordanienne et adopter une position plus modérée face aux négociations avec Israël. Principalement constitué de résidents de la Cisjordanie, le FIDA a obtenu un siège au Comité exécutif de l'OLP et un autre au Conseil législatif, élu en 1996, dans le district de Ramallah.

5. L'INP

L'Initiative Nationale Palestinienne est un mouvement a été fondé par plusieurs personnalités palestiniennes (Haidar Abdel Shafi, Moustafa Barghouti, Ibrahim Dakkak, Edward Saïd) en 2002. Il est souvent présenté comme une émanation de la société civile palestinienne. Plusieurs de ses fondateurs sont en effet issus de l'expérience des ONG palestiniennes.

Son programme politique se veut une alternative démocratique « à une autorité nationale palestinienne inefficace et au fondamentalisme islamiste ». L'Initiative Nationale Palestinienne a participé pour la première fois aux élections municipales de 2004-2005 à l'issue desquelles elle a emporté deux mairies, à Beit Lid et Anabta, près de Tulkarem. Avec 22% des voix, son candidat Mustapha Barghouti était arrivé en seconde position des élections présidentielles de décembre 2004, derrière Mahmoud Abbas.

6. Le PPP

Le **Parti du peuple palestinien** est en quelque sorte le plus vieux parti politique palestinien tirant ses origines du Parti communiste de Palestine (PCP), fondé en 1919 et aussi celui qui a connu le plus de transformations.

Le PCP s'est joint à l'OLP en 1987, obtenant un siège au Comité exécutif, occupé par Sulayman al-Najjab. L'Intifada a été l'occasion pour le PCP de se recomposer une importante base populaire. Avec le déclin du communisme en Europe de l'Est, le PCP s'est de nouveau rebaptisé, devenant le Parti du peuple palestinien en 1991, Bashir Barghouti demeurant son secrétaire général, jouant un rôle clé dans les négociations d'Oslo. Le parti soutient le processus d'Oslo, mais exige la reconstruction de l'OLP ainsi qu'un dialogue avec les factions anti-Oslo.

OLP

L'organisation de Libération de la Palestine : a été créée lors du premier sommet des chefs d'État arabes au Caire en janvier 1964. Initialement sous tutelle arabe, en particulier celle de l'Égypte de Nasser. Son premier président est Ahmad Shoukeyri qui avait été adjoint au Secrétaire général de la Ligue arabe entre 1949 et 1956. Quelques mois après sa création, l'OLP réunit à Jérusalem son parlement en exil, le Conseil national palestinien (CNP) qui adopte la Charte nationale palestinienne le 2 juin.

Le Conseil national palestinien mis en place pour en principe une période de deux ans en constitue l'autorité suprême. Il détermine et mène à cet effet la politique de l'organisation.

La Guerre de 1967 entraîne des changements majeurs au sein de l'OLP, qui reconsidère sa dépendance vis-à-vis des États frères. Lors de la quatrième réunion du CNP au Caire en juillet 1968, une nouvelle Charte nationale est adoptée, rejetant la résolution 242, et les organisations de la résistance entrent dans l'OLP. Quelques mois plus tard, en février 1969, Yasser Arafat prend la tête du Comité exécutif de l'OLP.

Loin d'être une organisation monolithique, l'OLP regroupe ou a regroupé au fil des ans, les diverses factions du mouvement national palestinien, du Fatah au FPLP - CG en passant par le FPLP, le FDLP, la Sa'iqa, le FLA, etc. Chacun de ces mouvements possède toutefois son autonomie d'action et les conflits entre diverses opinions sont fréquents. Malgré tout, l'OLP a réussi à créer un cadre de coexistence et à maintenir l'unité de sa représentation.

7. Le JIHAD ISLAMIQUE

Fathi Shikaki fonde le Jihad islamique en 1980, dans la ville de Rafah, dans la bande de Gaza. Influencé par la Révolution iranienne de 1979, il a élaboré un nouveau programme idéologique en réponse à ce qu'il percevait comme une trop grande modération de la part des Frères musulmans et une négligence, par les islamistes égyptiens, de la priorité qui devait être donnée à la question palestinienne. Estimant que l'unité du monde islamique n'était pas une condition à la libération de la Palestine, il voyait plutôt la libération de la Palestine par les mouvements islamiques comme la clé de l'unification du monde musulman. Ce mouvement ne connaît pas la même implantation que le Hamas, en raison de sa radicalité et de la faible importance de son réseau de militants. Contrairement au Hamas, le Jihad participe aux réunions du Conseil central de l'OLP.

8. Le MOUVEMENT HAMAS

Historique

Le mouvement Hamas (Acronyme pour Mouvement de la résistance islamique, Hamas signifie Zèle en arabe) a été créé en 1987 par le Cheikh Ahmad Yassine. Il trouve ses origines dans le mouvement des Frères musulmans en Égypte, avec lequel il garde des liens étroits. Son principal objectif, tel qu'inscrit dans sa Charte adoptée en 1988, est d'agir pour la libération de la Palestine. Rejoignant ainsi les mouvements nationalistes de libération, il ne s'oppose alors à l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) que sur le caractère laïc de la Palestine, souhaité par cette dernière.

Le renforcement du Hamas et son enracinement à Gaza et en Cisjordanie a pu se faire en grande partie grâce au soutien des gouvernements israéliens qui misaient, depuis le début des années 80, sur la carte islamiste pour affaiblir la prégnance sur la société palestinienne de l'OLP et du Fatah de Yasser Arafat¹. Mais dépassé par leur zèle, Israël renforce la répression contre les militants du Hamas, tout en laissant les pays du Golfe et la Syrie financer le mouvement. Benyamin Netanyahu laissera également revenir dans la bande de Gaza le chef spirituel du Hamas, Ahmad Yassine, alors que ses négociations avec la Jordanie ne lui imposaient que sa libération.

L'influence du Hamas auprès de la population s'est développée de façon rapide grâce notamment à ses institutions sociales² mises en place dans les Territoires palestiniens. C'est par cette voie que le Hamas a pu élargir son assise politique. Sa branche politique devient progressivement un contre-pouvoir puissant face à l'Autorité palestinienne, qui se manifeste à travers le rejet des Accords d'Oslo signés avec Israël en 1993, la critique de la gestion de l'Autorité palestinienne et, à partir de 1994, les attentats perpétrés en territoire israélien par sa branche militaire, *Hamas-Izz al-Din al Qassem*. De nombreuses négociations avec l'Autorité palestinienne auront lieu afin de parvenir à l'arrêt des attentats en Israël. Mais les attentats revendiqués par le Hamas et d'autres factions armées palestiniennes vont à nouveau se multiplier en Israël après l'éclatement de la seconde Intifada (Intifada Al-Aqsa³), en 2000.

Durant l'été 2003, une trêve est conclue, mais devant la poursuite des incursions militaires israéliennes et des exécutions de dirigeants de la branche armée du Hamas, elle est rapidement rompue. En mars 2004, Israël exécute Ahmad Yassine et, un mois plus tard, son successeur, Abd al-Aziz Rantissi. En mars 2005, le Hamas annonce une trêve et la fin des attentats en Israël, maintenues depuis lors.

Fondements

Le Hamas est un mouvement islamo-nationaliste sunnite, qui n'a pour champ d'action que les Territoires palestiniens occupés⁴. Il s'oppose aux mouvements islamistes transnationaux, créés en opposition à l'Occident -de type Al Qaïda- et se rapproche du Hezbollah chiite libanais, créé pendant la guerre du Liban pour combattre l'occupation israélienne du Sud-Liban.

La Charte du Hamas appelle à libérer la Palestine de l'occupation israélienne et à instaurer un État palestinien islamique sur le territoire de la Palestine mandataire. Comme l'OLP, jusqu'en 1988, le Hamas ne reconnaît pas l'État israélien. Cependant, il y a là une position qui évolue depuis plusieurs années au sein du mouvement. En 2003, Ahmad Yassine déclarait ainsi qu'en échange de l'évacuation des Territoires palestiniens et de la constitution d'un État palestinien sur les frontières de 1967, il envisagerait une paix avec Israël. Quelques mois après avoir fait cette déclaration, il fut assassiné par des tirs de roquettes israéliens qui tuèrent également sept autres civils, ce qui donne à penser que le gouvernement israélien refuse toute hypothèse de compromis avec le mouvement⁵.

Depuis, la décision du Hamas de participer aux élections municipales et puis législatives, dont le processus découle directement des Accords d'Oslo, le rapproche davantage d'une reconnaissance de l'État israélien puisque celle-ci est inscrite dans ces accords.

¹ Zeev Sternell (Professeur d' Histoire à l' Université hébraïque de Jérusalem) dans un entretien dans *L' Humanité* du 14 décembre 2001 « Zeev Sternell : une société déboussolée » et Charles Enderlain dans *Le Monde* du 03 février 2006 « Quand Israël favorisait le Hamas »

² Orphelinats, dispensaires, réseau scolaire, ateliers de confection, aides financières aux plus démunis...

³ Voir Fiche « Un peuple en résistance »

⁴ Si on exclut le fait que certains de ses membres vivent en Syrie, le Hamas ne s' est jamais « exporté » et n' a jamais commis des attentats ailleurs qu' en Israël ou dans les Territoires palestiniens occupés.

⁵ Avant le Cheikh Yassine, c' est Ismaël Abu Shanab, connu pour être le plus pragmatique des leaders du Hamas et le seul ayant reconnu qu' il finirait par y avoir un État palestinien à côté d' Israël, qui fut assassiné par Israël, le 22 août 2003.